

# REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER

## DES CLAUSES PARTICULIERES

### I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

LYCEE JEAN MERMOZ

GRETA Montpellier Littoral

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Proviseur

Comptable assignataire : M. l'Agent Comptable du lycée Jean Mermoz

### II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

#### • **Objet du marché :**

Le marché a pour but la location de longue durée de quatre véhicules de tourisme.

#### • **Description des fournitures ou prestations :**

- Marché pour la location de quatre véhicules, pour une durée prévisionnelle de quatre ans.
- Description des matériels concernés :
- Trois véhicules identiques de type « berline compacte », cinq portes.
  - Neufs ou occasions récentes.
  - Motorisation 65 à 80 ch. Essence ou diesel
  - Boîte manuelle
  - Emission de CO2 inférieure à 120g.
  - Couleur identique pour les 3 véhicules
  - Avec climatisation, bluetooth, GPS
- Un véhicule de type berline compacte ou crossover urbain et compact, cinq portes
  - Neuf ou occasion récente.
  - Motorisation 80 à 110 ch. Essence ou diesel
  - Boîte manuelle
  - Emission de CO2 inférieure à 120g.
  - Couleur indifférente.
  - Avec climatisation, bluetooth, GPS
- Nature de la prestation :
  - Location pour une durée prévisionnelle de 48 mois, incluant un kilométrage de 60 000 km.
  - Carte d'immatriculation.
  - Maintenance incluse dans le prix.
  - Changement des pneumatiques inclus.
- Présentation de l'offre :

L'offre sera présentée pour un véhicule. Elle fera apparaître :

  - La marque, le type et le modèle du véhicule.
  - Son caractère neuf ou d'occasion.
  - Ses caractéristiques essentielles : motorisation, carrosserie, couleur, principales options, puissance fiscale, émission de CO2.
  - Le coût mensuel du loyer.
  - Le coût mensuel de la maintenance et des pneumatiques.
  - Le coût mensuel de la garantie pertes financières.
  - Le loyer mensuel hors taxe et TTC composé des éléments ci-dessus.
  - Le prix de revient au km hors taxe et TTC.

- Le prix du km supplémentaire
  - La valeur locative annuelle.
  - Le coût de la taxe « véhicule société », pour information.
- Modification de la durée prévisionnelle de la location :
    - L'offre prévoira la possibilité de modifier la durée de location en cours de contrat. Elle indiquera les conditions appliquées en cas de modification de la durée de location en cours de contrat.
- **Contact :**  
Tous les renseignements utiles peuvent être obtenues auprès de l'Intendante du lycée Jean MERMOZ tel 04 67 20 60 40 adresse électronique : [veronique.gaussein@ac-montpellier.fr](mailto:veronique.gaussein@ac-montpellier.fr)
- **Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :**  
Les offres devront être déposées en version dématérialisée sur le site de l'AJI [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com) au plus tard le **11 juin 2019 à 17 h.**
- **Contenu des offres :**  
L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; la ou les offres, conformes aux termes du présent cahier des clauses particulières également daté et signé.
- **Critère de jugement des offres :**  
Les critères de jugement des offres sont :
    - Qualités techniques des véhicules : 30%
    - Qualité des services : 30%
    - Prix : 40%
- **Délai de validité des offres :** 45 jours
- **Prix et règlements des comptes :**  
**Contenu des prix :** les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la prestation ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.
- **Règlement :**  
Le règlement s'effectuera en un paiement annuel par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours suivant la présentation de la facture au nom du GRETA MONTPELLIER LITTORAL. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la circulaire MENF00500169C.
- **Délai d'exécution:**  
Les prestations devront être exécutées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- **Notification :** Le marché sera notifié au titulaire avant le 21 Juin 2019 ; Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site [www.aji-france.com](http://www.aji-france.com).

A Montpellier le 21 mai 2019

Le Provisur

Ministère de l'Éducation - Formation Continue  
 GRETA MONTPELLIER LITTORAL  
 Lycée Jean Mermoz - CS 29007  
 34060 MONTPELLIER cedex 2  
 Tél : 04 67 20 36 00 - Fax : 04 67 20 36 21